

Paris, le 25 Octobre 2013

COMMUNIQUÉ

du Collectif Laïque suite à la réunion du 23 octobre 2013

Le Collectif laïque rappelle, contrairement à l'avis émis par l'Observatoire de la Laïcité le 15 octobre 2013, son ferme soutien à un projet de loi qui permettrait notamment au secteur associatif de la petite enfance, remplissant une mission d'intérêt général et bénéficiant d'un financement public, de faire respecter dans son activité, s'il le souhaite, une obligation de neutralité confessionnelle.

La liberté absolue de conscience de l'enfant doit primer sur la liberté d'expression religieuse.

Cette exigence est la seule qui puisse garantir une coexistence harmonieuse sur un même territoire de communautés diverses.

Il revient à la loi de la République de consolider ce vivre-ensemble sans lequel notre pacte social et républicain serait immanquablement remis en question.

Les associations signataires :

Association de La Pensée Libre

Awsa-France

C.A.E.D.E.L. Mouvement Europe et Laïcité

Comité Laïcité-République

Confédération Nationale des Associations Familiales Laïques

E.G.A.L.E. Egalité – Laïcité – Europe

Fédération Française « Le Droit Humain »

Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale

Laïcité-Liberté

Le Chevalier de la Barre

Les Comités 1905

Libres MarianneS

Libres Penseurs de France

Ligue du Droit International des Femmes

Grande Loge Féminine de France

Grande Loge Féminine de Memphis-Misraïm

Grande Loge Mixte de France

Grande Loge Mixte Universelle

Grand Orient de France

Observatoire International de la Laïcité

Regards de Femmes

Union des Familles Laïques